



EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE PLUSIEURS MANIFESTATIONS NE SONT POUR L'INSTANT PAS PREVUES

13 NOV 2021 – COMITE DES FETES – TARTIFLETTE/KARAOKE

Services intercommunaux



Médiathèque l'@postrophe - Nantiat

Lundi	FERMÉ
Mardi	15h - 18h
Mercredi	10h - 12 h/13h30 - 17h30
Jeudi	15h - 18h
Vendredi	15h - 19h
Samedi	10h - 12 h/13h30 - 17h30

Collecte des encombrants 2021 (S'inscrire à la mairie avant la collecte)
Mercredi 10 novembre



Collecte des ordures ménagères

Le Nord, le Bourg et les Forêts: le lundi
Le Sud, les Graules et les Pointiers: le mercredi
(SORTIR LES BACS OU SACS LA VEILLE)

Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Nieul - 06 26 85 15 60

Lundi	9 h - 11 h 45/14 h - 17 h 15
Mardi	9 h - 11 h 45/14 h - 17 h 15
Mercredi	9 h - 11 h 45/14 h - 17 h 15
Jeudi	FERMÉ
Vendredi	9 h - 11 h 45/14 h - 17 h 15
Samedi	9 h - 11 h 45/14 h - 17 h 15

Le mot du maire

ENFIN !!!!

En ce début d'été nous sommes tous tentés de s'écrier « Ouf !! Enfin »

***Enfin**, il semble que nous entrevoyons la fin de cette crise sanitaire qui a entraîné de nombreux décès. Grâce à l'action de tous, respect des gestes barrières, vaccination, le nombre de cas diminue et nous allons retrouver le plaisir d'une vie « normale ».*

Localement la municipalité a modestement contribué à ce résultat par la distribution de masques, la mise en place des mesures sanitaires à l'école notamment, la participation à l'organisation d'un centre de vaccination à Nantiat...

***Enfin**, serai-je tenté de dire sur un tout autre sujet, nous apercevons l'arrivée de la fibre sur notre commune. Conformément aux engagements pris, Orange a entrepris le déploiement tant attendu par tous les foyers qui ne disposaient d'accès correct à internet.*

Enfin... des travaux d'aménagement sur la RN 147 sont programmés : 2 créneaux à 2 fois 2 voies vont être réalisés, l'un au nord de Chamborêt avant le Châtain et l'autre au nord de Berneuil. L'enquête publique a été faite et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, les crédits nécessaires à la réalisation sont disponibles.

***Enfin**, les travaux d'aménagement nécessaires à la réouverture de la boulangerie, acquise par la communauté de communes ELAN, vont pouvoir commencer. Les entreprises viennent d'être choisies et les marchés de travaux signés prochainement.*

***Enfin**, je souhaite à chacun de pouvoir profiter d'un repos mérité au cours d'un été ensoleillé.*

Le Maire, Jean-Jacques DUPRAT

Ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, jeudi : 9 h à 12 h – 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi, vendredi, samedi : 9 h à 12 h

Téléphone : 05 55 53 45 05 **ou** 09 75 42 5 6 25

Télécopie : 05 55 53 35 95

e-mail : mairie.chamboret@wanadoo.fr

site : www.chamboret.fr

Permanences : Maire et adjoints : sur rendez-vous

Agence postale : Du lundi au vendredi 9 h à 12 h

Téléphone : 05 55 53 45 15

Directeur de la publication : Jean-Jacques DUPRAT,

Rédaction et photos : Françoise DEVOS, Agnès DARRIGOL, Nelly BOULESTEIX, Jean-Pierre BOURDET, le secrétariat de mairie, les associations et les enseignantes.

VIE DE LA COMMUNE

État civil

Naissances

24 FEVRIER : Théa, Lou CORGNE



Décès

16 FEVRIER : Angèle, Paulette REINAUD épouse ROUSSY

17 FEVRIER : Denise, Germaine, Louise Alphonsine PERRONDIN épouse HAMARD

21 MARS : Jean François Henri BOUTET

22 JUIN : Renée DARDILLAC épouse MICHELET



Vie pratique - Les numéros utiles

DÉSIGNATION	TÉLÉPHONE	HORAIRES
Association soins à domicile de Nantiat	05 55 53 37 03	
Cabinet infirmier BARTHES à Nantiat	05 55 53 54 56	
Gendarmerie - Brigade de Nantiat	05 55 53 30 42	Lundi 9 h - 12 h et vendredi 14 h - 18 h
Assistante sociale, Mme RULLIER	05 55 53 42 45	Permanences à Nantiat : mardi 14 h - 16 h 30 ; jeudi 9 h - 11 h
Solidaribus	06 03 87 04 99	
PIMMS	06 35 25 85 59	Jeudi semaine paire – place de la mairie 9h30-11h30
Trésorerie de Nantiat	05 55 53 54 54	
Ecole de Chamborêt	05 55 53 44 99	
Ecole de Vaulry	05 55 53 34 66	
Référente autonomie, Mme JAUGEARD	05 55 53 38 98	Permanences à Nantiat : vendredi : 9 h - 10 h
Conciliateur de Justice - M. MASPATAUD	05 55 53 42 43	Permanences Mairie Nantiat : 2 ^e lundi : 9 h - 12 h
Association UFC Que choisir	05 55 33 37 32	Permanences sur rendez-vous à la Mairie de Bellac
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix	05 55 48 06 75	Ouvert du lundi au samedi de 14 h-18 h, sauf jours fériés

PIMMS : BESOIN D'AIDE DANS VOS DEMARCHES, CONTACTEZ LE PIMMS

Le Point d'Information Multiservices Médiation est un point d'accueil itinérant intervenant sur l'ensemble de la communauté de communes ELAN. A Chamborêt, le bus itinérant tient une permanence tous les quinze jours sur la place de la mairie. Des agents sont à votre disposition pour vous accompagner dans

toutes vos démarches administratives et/ou informatiques.

Quelles démarches ?

- Expliquer un courrier administratif (pôle emploi, CPAM...)
- Inscription en ligne aux transports scolaires
- Créer une boîte mail

- Renouveler la mutuelle
- Rédiger un courrier pour résilier un abonnement

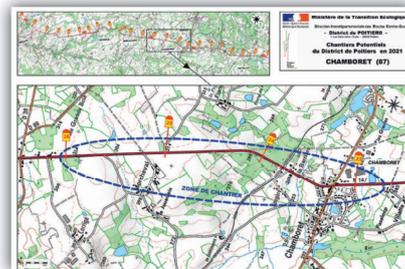
Comment faire ?

- Contactez le PIMMS au 06 35 25 85 59
- Préparez les documents demandés
- Rendez-vous au camion

TRAVAUX RN 147 :

L'Etat/DIRCO, dans le cadre de l'entretien des routes nationales, va faire réaliser des travaux de réfection de chaussée sur Chamborêt à compter du 6 septembre 2021. Ces travaux devraient durer environ 5 semaines et concernent 3 km de la RN147, dans la traversée de

la commune. Ils seront réalisés de jour, en semaine, avec une circulation alternée. Les accès aux commerces et maisons d'habitation ne seront donc pas fermés, sauf ponctuellement et sur une très courte durée lorsque les engins de l'entreprise travailleront devant.



PANNEAU POCKET

La commune a choisi de prendre un abonnement au site "PANNEAU POCKET" pour smartphone. C'est une application qui permet aux utilisateurs d'avoir une alerte de la Mairie sur une information

rapide et néanmoins urgente pour sensibiliser les administrés sur des thèmes style : inscriptions transports scolaires, inscriptions scolaires, infos de sécurité et coupures d'énergies imprévues. Il est

nécessaire bien sûr de télécharger cette appli et notifier la commune en "favori".



VIE DE LA COMMUNE

Budget 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général (eau, électricité, alimentation, fournitures scolaires, entretien bâtiments...)	198 500 €
Charges de personnel	409 250 €
Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités, service incendie...)	51 990 €
Charges financières	17 000 €
Charges exceptionnelles (subventions aux budgets annexes...)	23 300 €
Atténuation de produits	610 €
Virement section investissement	209 698 €
TOTAL	910 348 €

RECETTES

Produits exceptionnels	2 000 €
Produits services (cantine, salle polyvalente, mutualisations moyens et de personnel...)	92 180 €
Impôts et taxes (taxe foncière, habitation, attribution compensation...)	512 052 €
Dotations et participations (DGF...)	20 615 €
Atténuation de charges	25 000 €
Autres produits de gestion courante (loyers...)	28 000 €
Résultat reporté	230 501 €
TOTAL	910 348 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Immobilisations corporelles (achat matériel)	52 000 €
Immobilisations en cours (constructions, voirie)	402 207 €
Remboursement emprunts	66 100 €
Déficit antérieur reporté	6 621 €
Opération d'ordre	38 532 €
Restes à réaliser	63 053 €
TOTAL	628 513 €

RECETTES

Subventions investissement	175 000 €
Emprunt	65 000 €
Dotations et réserves (FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé)	123 997 €
Virement section de fonctionnement	209 698 €
Opération d'ordre	38 532 €
Créances autres budgets	7 286 €
Restes à réaliser	9 000 €
TOTAL	628 513 €

LES TAUX DES IMPOSITIONS

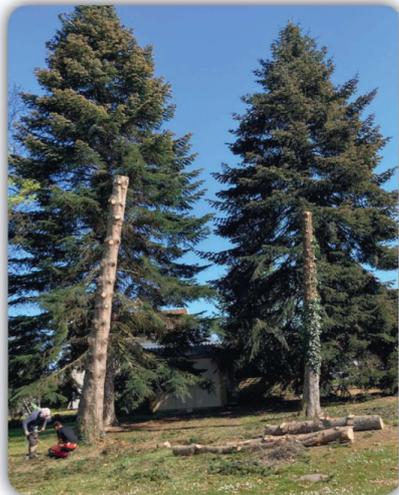
Taxe foncière bâti : taux commune + taux départemental	30,31 %
Taxe foncière non bâti	39,13 %

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	44 402,00 €	30 413,00 €	17 316,00 €	12 869,00 €	7 451,00 €	3 319,00 €	0 €
Dotation solidarité rurale	13 942,00 €	14 812,00 €	15 709,00 €	16 744,00 €	16 952,00 €	18 115,00 €	18 115,00 €
DGF totale	58 344,00 €	45 225,00 €	33 025,00 €	29 613,00 €	24 403,00 €	21 434,00 €	18 115,00 €

VIE DE LA COMMUNE

🌳 L'aire de jeux de l'étang sécurisée



Deux sapins, près de l'aire de jeux de l'étang du bourg ont dû être coupés en raison de leur dangerosité et de la proximité des habitations. Cela va permettre aux autres arbres de se développer plus harmonieusement. Il est toujours émouvant de voir des arbres coupés, mais nous avons une certaine avance avec les plantations effectuées à proximité, ou sur le Champ de la Mariée. A noter que tous ces nouveaux arbres, plantés à l'automne, ont réussi leur reprise.



🌳 Fleurissement de l'avenue du 8 Mai

Après les plantations des vivaces de printemps, a suivi le mois dernier la plantation des vivaces d'été. Le résultat attendu de cet aménagement permettra

d'avoir un fleurissement durable pour les prochaines années. Un peu de patience... et nous verrons le changement !

Cette année, nous avons changé de

fournisseur pour les fleurs d'été. Nous avons choisi un pépiniériste local pour sa proximité et la qualité des plants proposés

🌳 Rappels : L'entretien des propriétés et leurs abords

Les personnes occupant une maison, un immeuble, propriétaires ou non sont tenus d'assurer un entretien satisfaisant de leurs biens et ses abords. C'est une obligation légale. Les travaux d'entretien doivent être exécutés régulièrement et

toute détérioration imprévue de nature à porter préjudice aux personnes fait l'objet d'une réparation au moins provisoire.

A rappeler que l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales donne au maire la compétence de faire

respecter l'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque de salubrité publique. Les terrains non bâtis (même agricoles) sont soumis aux mêmes règles de loi surtout s'ils se trouvent à proximité d'habitations.

🌳 Les feux de jardin

Comme chaque année il est bon de rappeler quelques règles d'usage de bonne conduite pendant la période d'été. Il est par exemple interdit de brûler des déchets dans son jardin.

Le risque de pollution et de propagation d'incendie est suffisamment grave pour être soumis à un règlement sanitaire répondant à un article de loi du code de l'environnement R 541-8 annexe II. Il

est donc impératif de porter ses déchets verts dans la déchèterie de Nieul dont les horaires figurent en première page de l'info Chamborêt.

🌳 Les bruits de voisinage

A rappeler également que le bruit est une nuisance qui peut porter atteinte à la tranquillité du voisinage et bien sûr à la santé. Les travaux de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une nuisance sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, etc., ne peuvent être effectués que :

- Le samedi : entre 9h et 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche : de 10h à 12h

De jour comme de nuit, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

- ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, électroménager, ...),

- ou un animal (exemple : aboiements).

Rappelons que tout excès de comportement est sanctionnable par la loi et peut donner lieu à une amende. Il est recommandé de faire preuve de savoir-vivre et de bon sens afin d'éviter tout conflit.

- En semaine : entre 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

VIE DE LA COMMUNE

DAE : Défibrillateur Automatisé Externe

La commune a installé un défibrillateur sur la façade de la mairie. Né de l'idée de l'équipe municipale, le projet a pu se concrétiser grâce à la mobilisation de la municipalité, de Groupama et de la communauté de communes ELAN. Doté d'un kit pédiatrique, le défibrillateur est adapté aux secours des enfants et des adultes (des électrodes spéciales sont disponibles avec le matériel). L'appareil a coûté 2 500 €, en bénéficiant d'un achat groupé lancé par la communauté de communes ELAN, financé par la commune

et une subvention de 1 000,00 € de Groupama. Merci, notamment à Patrice BOUTET, le représentant local de cette mutuelle.

Une première formation a été dispensée à 12 personnes (personnel communal, élus, institutrice et personnel affecté auprès des enfants et responsable d'association). A court terme un second appareil équippa aussi la salle polyvalente de la commune.



La sécurité est l'affaire de tous - réglementation de la pêche et de la baignade sur l'étang de Chamborêt

- Il est interdit de se baigner dans l'étang de Chamborêt, surveillez bien vos enfants car cela peut être tentant!!
- Le Conseil Municipal dans sa séance du 29 septembre 2008 a décidé d'autoriser la pêche pour les habitants de la commune de Chamborêt. Cependant,

les pêcheurs doivent se déclarer à la mairie. (Nom, prénom, date de pêche, justificatif de domicile). Ils ont la possibilité d'être accompagnés de deux personnes maximum mais ne doivent avoir qu'une ligne par personne.

Ces derniers temps, des personnes

viennent régulièrement pêcher à l'étang sans se signaler en mairie. De plus, il a été remarqué que des déchets sont laissés à terre et s'envolent de part et d'autre de l'étang. Il serait dommage que ce site entretenu et apprécié de tous, soit interdit de toutes activités.



Pendant tout l'été, sportez vous bien !

Des installations sont à votre disposition et sont entretenues par les techniciens de la Mairie. Le terrain multisports vous permet de pratiquer aussi bien le foot, le hand, le basket, le tennis.

Le terrain de basket et de tennis sont prêts à vous accueillir.

Profitez-en en famille ou entre amis, respectez les installations et signalez toute anomalie constatée.

Le parc qui jouxte ces terrains est ombragé et propice à la balade avec les plus petits ou les bien plus grands !

Vaccination des Anciens de la commune

Sur instruction gouvernementale, nous avons recensé les ayants-droit à la vaccination anti-covid.

Sur 65 personnes concernées, 35 ont déclaré être volontaires pour être vaccinées.

Nous avons fait les démarches pour organiser des séances vaccinales, en liaison avec le cabinet médical de Nantiat, antenne de l'hôpital de Bellac, pour les deux injections nécessaires.

35 personnes de Chamborêt ont été prises en charge par les bénévoles, le personnel communal concerné et les professionnels de santé des deux communes.

De l'avis de tous, ce fût une totale réussite et nous remercions vivement tous les acteurs de cette vaccination, professionnels de santé en activité ou en retraite, personnels des communes concernées, ainsi que les élus.



VIE DE LA COMMUNE

→ Ce que coûtent nos déchets

La compétence de la gestion des déchets est exercée par la Communauté de communes ELAN, qui assure certaines missions en direct et adhère au SYDED pour d'autres.

La Com Com ELAN :

- **gestion de la collecte** des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
- **prise en charge des dépenses** de fonctionnement et d'investissement liées à la collecte (personnel, carburant, achat et entretien des matériels et véhicules...)
- **prise en charge des travaux** de mises aux normes ou d'extension des déchèteries, qui vont être importants dans les années à venir

Le SYDED :

- **traitement des OMr**
- **collecte et traitement des déchets recyclables** déposés dans les écopoints (verre, emballages et papier)
- **gestion des déchèteries**, dont 4 sur la Com Com ELAN
- **exploitation du centre de stockage (enfouissement) des déchets non dangereux Alvéol**
- **missions de prévention** (compostage, broyage...)
- **et de communication** (sensibilisation au tri, actions auprès des scolaires...)

C'est la Communauté de communes de ELAN qui assure la facturation pour l'ensemble du service, **payé par l'utilisateur par le biais de la Redevance ou de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM ou TEOM).**



À quoi sert la redevance ?



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens !**

La communauté de communes perçoit la redevance ou la taxe payée par les particuliers, les professionnels et les communes. **La redevance est la seule recette du budget « déchets »**. Ce budget étant un budget annexe, la loi oblige à ce qu'il soit équilibré. Les sommes prélevées au titre de la redevance doivent donc couvrir l'intégralité du coût du service.

Pour les compétences exercées par le SYDED, la communauté de communes verse **au syndicat une contribution annuelle, qui provient des REOM et TEOM et qui correspond :**

- **au coût de traitement** des ordures ménagères, soit 297 960 €
- au financement des autres services rendus (déchèteries, collecte sélective des écopoints, Alvéol, prévention et communication) sur la base d'un coût par habitant de 35,45 €, soit 423 663 €.

Dépenses de fonctionnement 2020 du SYDED :

Charges à caractère général :

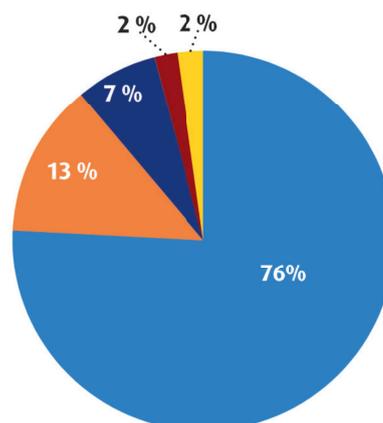
prestations de services (collectes, transport et traitement), plus diverses taxes, dont la TGAP

Charges de personnel

Dotations aux amortissements

Charges financières

Dépenses imprévues



VIE DE LA COMMUNE

Comment expliquer l'augmentation de la REOM ?

Si les coûts de collecte sont relativement stables, les coûts de traitement, eux, augmentent fortement. Dans un contexte tendu autour des déchets, le SYDED subit à la fois des baisses de recettes et des hausses de dépenses. Par conséquent, la contribution versée par les communautés de communes au syndicat est plus importante.

L'augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Cette taxe est fondée sur le principe « pollueur payeur » et s'applique pour chaque tonne enfouie ou incinérée. Afin d'inciter à la réduction des tonnages, la loi de finances de 2019 a prévu une hausse croissante de cette taxe d'ici à 2025, sachant que la TGAP sur l'incinération augmente de 5€ de 2020 à 2021.

	2021	2022	2023	2024	2025
Incineration (€/tonne)	14	14	17	20	25
Enfouissement (€/tonne)	30	40	51	58	65

L'augmentation exponentielle du coût du transport des déchets

Pour le transport des déchets déposés en déchèterie ou sur un écopoint, le SYDED fait appel à des prestataires privés extérieurs. Dans ce domaine peu concurrentiel, nous sommes soumis au bon vouloir d'une société, grand groupe international, en situation de quasi-monopole. En l'espace de 6 ans, le coût a augmenté de près de 65%.

La baisse des recettes des matières recyclables et valorisables

En huit ans, alors que la quantité collectée de ces matières (papiers, cartons, plastiques, cartonnets, métaux, ferrailles...) est en augmentation, les recettes, en raison notamment d'un effondrement des cours mondiaux, sont en diminution de près de 830 000 euros. La crise sanitaire a accentué cette situation.

Des pistes pour maîtriser les coûts... Tous acteurs de la prévention !

La maîtrise des coûts en matière de gestion des déchets passe par la maîtrise des tonnages. Pour y parvenir, c'est l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets sur notre territoire qui a un rôle à jouer.

Des leviers politiques

En premier lieu, les industriels doivent agir sur la réduction des emballages, notamment en plastique, et proposer ainsi des produits à la vente sans suremballage et à minima des emballages conçus avec des matières recyclées et recyclables.

Le SYDED étudie la reprise en régie directe du transport des déchets afin d'éviter de subir des hausses intempestives des coûts.

Des réflexions sont à mener sur la collecte des déchets : tarification incitative, autre organisation de la collecte...

Zoom sur les tonnages

Ordures ménagères

31 630 t d'ordures ménagères traitées en 2020 par le SYDED soit 190 kg/an/hab, dont 5 754 tonnes pour la CC ELAN (206 kg/an/hab).

Collecte sélective

806 écopoints de tri et 12 965 t collectées en 2020 dont 118 écopoints sur ELAN pour un tonnage de 2 087 t collectées.

Déchèteries

37 339 t de déchets apportés en 2020 sur les 25 déchèteries du SYDED, dont 7 782 t de déchets apportés sur les 4 déchèteries situées sur ELAN (dont la déchèterie mobile).



Des leviers citoyens

La première action consiste effectivement pour chacun d'entre nous à réduire ses déchets au maximum. Cela passe par un tri quotidien de qualité, mais aussi par un changement de comportements, en privilégiant la réutilisation (déchets verts et réparation) et le réemploi par l'échange ou le don.

Le geste de tri est bon pour l'environnement et pour votre porte-monnaie : valoriser ses déchets fait diminuer le tonnage d'ordures ménagères à incinérer et de déchets à enfouir. Des tonnages réduits, c'est moins de TGAP.

De nombreux services sont mis à votre disposition par la Communauté de communes et le SYDED. Vous les payez au travers de la REOM, utilisez-les !

VIE DE LA COMMUNE

Le fauchage raisonné

Dans le cadre du développement durable et de la protection de l'environnement, le conseil départemental a mis en place depuis les années 2010 un ensemble de bonnes pratiques destinées à rationaliser le fauchage du bord des routes. Routes et biodiversité restent une association peu probante pour qui ne connaît pas le fauchage raisonné. L'objectif est simple : préserver le petit monde de la flore et la faune qui niche tout au long des routes tout en assurant la sécurité de leurs usagers.

En quoi consiste le fauchage raisonné ? C'est un ajustement des interventions d'entretien qui tient compte des impératifs de la sécurité routière et de la préservation de la faune et la flore. La méthode consiste à relever la hauteur de fauche, limiter la largeur de fauche sur l'accotement, repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant dans ces milieux. Elle permet de préserver les milieux naturels, limiter la repousse des

végétaux. Par ailleurs la flore du bord des routes constitue un filtre naturel qui limite le ruissellement des eaux.

Les usagers sont en général surpris par la hauteur de la végétation et croient souvent à un manque d'entretien.

L'image route propre ne doit pas être synonyme de végétation rasée.

Sans compter que la sécurité des agents et les économies en termes de carburant, ne sont pas négligeables.

Les Ragondins

Ils nagent, sautillent dans les points d'eau, se délectent parfois de nos carottes, salades et autres légumes de jardin. Ils supportent mal la visite d'autres animaux dans les étangs. Le ragondin – Myocastor coypus-est très présent. Vous êtes nombreux à nous signaler sa présence et la nuisance. Ainsi n'hésitez pas à contacter le FREDON dès que vous en voyez, une campagne de piégeage peut être mise en place.

Le FREDON Haute Vienne, section départementale est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention

et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de lutte. Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios

agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux)

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute Vienne dans la commune.

Concernant la régulation des populations de ragondin, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.

16 ans ? Je me fais recenser !

Des 16 ans, le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français et françaises. Cette démarche vous permet :

- D'obtenir une attestation qui est essentielle pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, BAC) ou un concours administratif en France.
- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), la participation à cette journée est développée dans l'article qui suit.
- D'être inscrit automatiquement sur

les listes électorales de votre commune de domicile dès l'âge de 18 ans sauf déménagement.

Comment faire ? Il suffit de se présenter à la mairie muni de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du livret de famille des parents. Que se passe-t-il après ? Une attestation de recensement vous est remise. Elle est à conserver précieusement. Aucun duplicata ne peut être délivré. En cas de perte ? En cas de perte ou de vol de l'attestation, il



convient de demander une attestation de situation administrative à votre centre de Service National et de la Jeunesse de rattachement.

La JDC : Journée Défense et Citoyenneté

La JDC s'impose à tous les citoyens, hommes et femmes, âgés de moins de 18 ans. Cette journée vous informe sur les droits et devoirs des citoyens et le fonctionnement des institutions.

La JDC fait suite au recensement militaire effectué lors de vos 16 ans. Le contexte sanitaire actuel a réduit la durée à 3h30. Au cours de cette 1/2 journée, vous recevez des enseignements sur :

Le civisme, les droits et devoirs des citoyens

L'égalité hommes/femmes, la lutte contre les préjugés sexistes et la lutte contre les violences

La défense nationale : rôle, engagement, métiers

Vous passerez également des tests

d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

À l'issue de votre participation, une attestation vous est remise.

Depuis novembre 2020, ce temps peut être réalisé en distanciel.

Toutes les infos sont accessibles sur le portail du service public :

« presaje.sga.defense.gouv.fr »

APE : Association des Parents d'élèves



Cette année, encore une fois très particulière, nous avons réussi à maintenir une activité et ce grâce à vous les parents, les familles, les institutrices, les municipalités de Chamborêt et Vulry et grâce aux enfants bien sûr. Les actions comme, Initiative Nature, la vente de chocolats de Noël, la tombola (en remplacement du loto annulé) et le traditionnel marché aux plants, ont été un réel succès, grâce à la participation

de tous, familles et habitants de nos communes. Tout ceci a permis de financer les séances de piscine et les sorties de fin d'année (cinéma et Saint-Pardoux). Mais rien ne serait possible sans l'implication des parents bénévoles toujours aussi motivés.

Comme l'année dernière, faute de fête d'école, L'APE offrira à tous les enfants du RPI VAULRY CHAMBORÊT un goûter individualisé afin de respecter les gestes

barrières et afin de marquer la fin d'un cycle, le passage en 6^e, chaque élève de CM2 se verra offrir une calculatrice CASIO COLLEGE.

Au nom de tous les membres de l'APE, MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE SOUTIEN tout au long de cette année.

Bonnes vacances, rendez-vous à la rentrée et prenez soin de vous.

Comité des fêtes

Si on chantait ? Soyez les bienvenus au Comité des fêtes ! Au cours de ce 1er semestre 2021, le comité était là, mais pas les fêtes...Malgré tout marquez sur votre calendrier la date du 13 novembre. Ce sera la soirée karaoké-tartiflette. Et pour vous mettre l'eau à la bouche, nous vous proposons quelques chansons. On commence avec J.J. Goldman, Johnny Halliday, puis Jeanne Mas, Lara Fabian, et on finit avec Renaud

*Je te donne
Je te donne
Tout ce qu'il te faut
Reblochon, oignons locaux
Nos plus belles patates, épluchées de préférences
Je te donne...*

*Allumez le feu
Allumez le feu
Et fais flamber les oignons si tu peux*

*Allumez le feu
Allumez le feu
Vas-y Martine
C'est toi le cordon-bleu*

*En rouge et noir
J'exilerai ma peur
Tartiflette-karaoké
Et pas télé jambon-beurre*

*Je l'aime !
Je l'aime !*

*Comme c'est fou, j'en reviens pas
Le karaoké c'est trop sympa
Je l'aime !
Je l'aime !*

*Et tartiflette c'est le repas
Les 2 ensembles c'est un très bon choix
Tu vois, je l'aime comme ça*

*J'étais tranquille j'étais peinard
Accoudé au comptoir
Quand un type est entré dans le bar
A commandé un café noir*



*Puis il m'a tapé sur l'épaule
Et m'a regardé d'un air drôle*

*T'as une idée Jean-Pierre, elle est super
Tartiflette et karaoké
C'est une riche idée
L'animateur et le cuistot
Je les veux pour mon prochain show
Vas-y donne-moi leurs noms
Moi j'y ai : laisse béton !*

ASSOCIATION

🌀 Association Chamborêt Détente

L'Association Chamborêt Détente (A.C.D.) a interrompu ses activités de gym, danse, relaxation depuis octobre dernier, en raison de l'épidémie de COVID 19. On aurait pu espérer une reprise des activités après les congés d'été. A ce jour, on commence à craindre une reprise de cette épidémie. En effet, les annonces

faites par les services de santé nous indiquent qu'un « certain variant » est en train de prendre le pas sur la vaccination, notamment dans notre région. L'avenir est incertain pour septembre 2021. Nous savons que les activités proposées par ACD vous manquent mais il ne faut pas négliger les risques de contamination

et les conséquences qui peuvent en découler. Nous referons une évaluation à la fin de l'été et nous verrons ce qu'il sera possible de faire. En attendant, restons vigilants en respectant les gestes barrières : masque, distanciation sociale, solution hydroalcoolique, indispensables en complément de la vaccination.

🌀 As judo Chamborêt/Saint-Jouvent

Le club se maintient cette saison, malgré la crise sanitaire, avec 63 adhérents alors que la FFJDA accuse une baisse sensible de ses licenciés.

Les horaires des cours, au Dojo de Saint JOUVENT sont les suivants : Le mardi soir de 18 h à 19h30 pour les benjamins et Poussins, de 19h30 à 20h30 pour le cours de Taïso, le vendredi de 18 h à 19 h pour la section 4 – 9 ans et 19 h à 20h30 pour les 10 ans – adultes.

Cette année encore, l'enseignement du Judo a été fortement perturbé par la pandémie. Des cours ont pu avoir lieu à l'extérieur dans la cour d'école de Saint-Jouvent dans le respect des normes sanitaires et de distanciations pour les judokas mineurs. Suite à l'évolution des directives gouvernementales et en accord avec la Ligue FFJDA, les cours ont pu reprendre dans l'enceinte du Dojo, au grand bonheur des petits licenciés. Un grand Merci aux personnes qui assistent et/ou gèrent cette animation.

Les cours de Taïso ont du être annulés



pour cette saison et reprendront en septembre.

On peut tout de même féliciter Tifenn AYMARD pour les podiums obtenus en début de saison, elle a intégré le Pôle Espoir de Limoges mais continue à faire ses entraînements au sein de notre Club.

Bien que les cours aient été interrompus par le confinement, le club a continué de rémunérer l'enseignant grâce aux dons de la cotisation du 2^e Trimestre des licenciés.

La section reste dynamique avec beaucoup de bénévolat et une grande implication.



Jumelage : dernière minute

Après quasiment deux ans sans échange l'horizon semble se dégager. Les comités de jumelage d'Oberasbach et Amideurope envisagent en septembre une troisième fête de la bière à Thouron, en collaboration avec le comité d'animation local.

Alors si tout va bien, rendez-vous les 18 et 19 septembre à THOURON pour partager des moments de convivialité attendus depuis trop longtemps.



VIE SCOLAIRE



École de Vaulry

Jeudi 20 mai 2021 : les élèves de l'école de Vaulry se sont rendus à Saint Pardoux pour une journée sportive. Au programme randonnée de 8 km, canoë pour les CM, équitation pour les CE2-CM1 et tir à l'arc pour les CE1. Une très belle journée. Une belle sortie après cette année scolaire très particulière. Croisons les doigts pour un voyage plus long avec nuitées en 2022 !



Vendredi 11 juin 2021 : pour remplacer la journée pluie du vendredi 21 mai (annulation de Saint Pardoux), nous sommes allés au cinéma de Bellac voir le dessin animé Calamity Jane. Un très beau moment.

Le personnel du cinéma de Bellac ainsi que le transporteur scolaire étaient ravis de revoir des enfants !



VIE SCOLAIRE



Ecole de Chamborêt : Mardi 22 juin, la classe des TPS-PS-MS est allée à la **médiathèque du Père Castor à Meuzac**. Là-bas, ils ont été accueillis par Fred, qui leur a lu plein d'histoires de loups ! Les enfants ont aussi fait une chasse aux insectes dans le jardin, avec chacun sa petite boîte-loupe. A midi, ils ont pu éviter les gouttes d'eau pour un agréable pique-nique sous les arbres. L'après-midi, des défis nature ont été organisés par petits groupes de 5 enfants :

- Chasse aux choses vertes
- Chasse aux formes (feuilles, plumes, fleurs, cailloux...)
- Chasse aux choses qui sentent bon (herbes aromatiques, fraises des bois...)
- Labyrinthe végétal



- Objets à retrouver dans un sac au toucher (escargot, caillou, bâton...)

C'était une belle journée, pendant laquelle ils ont bien pu profiter de la nature !

🎯 L'école se modernise !

La mairie de Chamborêt a une nouvelle fois répondu présente à l'appel à projet lancé par l'État afin de financer à hauteur de 50 % du matériel numérique pour son école. Nous avons donc été dotés

de deux nouveaux vidéoprojecteurs, de quinze tablettes accompagnées d'un ordinateur portable. L'équipe enseignante et les enfants remercient la mairie pour tout ce matériel pédagogique !



🎯 La sortie scolaire des CP



A midi, nous avons pique-niqué au magnifique jardin de l'évêché.

En début d'après-midi, le petit train de Limoges est venu nous chercher sur le parvis de la cathédrale et nous a fait

visiter Limoges, notamment ses ruelles, le Pavillon du Verdurier et bien sûr sa célèbre gare

Nous avons passé une super journée ensoleillée !



Vendredi 25 juin, la classe de CP est allée à Limoges pour son voyage de fin d'année. Le matin, nous avons visité l'aquarium du Limousin. Nous avons participé à un atelier tactile lors duquel nous avons pu toucher un oursin, une écrevisse et une tortue. Nous avons pu aussi voir des poissons extraordinaires.